

L'anonymat du CV : le secret pour trouver un emploi ?

Conseils pratiques publié le 04/10/2010, vu 2378 fois, Auteur : NADIA RAKIB

Depuis sa création officielle par la loi du 31 mars 2006, le CV anonyme attend toujours son acte officiel de naissance, à savoir le décret d'application qui le rendrait obligatoire. La situation devrait être prochainement clarifiée.

Le ministre de l'immigration et de l'intégration, Eric Besson, a annoncé que la décision de généraliser ou non le CV anonyme par décret sera prise en janvier (AFP). Le sort du CV anonyme semble donc encore en suspens.

Un bilan d'étape sera rendu public par Pôle emploi à la mi-octobre. Les résultats définitifs de l'expérimentation sont attendus en janvier 2011, ils permettront d'évaluer l'impact de cette mesure en vue de sa généralisation éventuelle.

Pour l'heure, une partie du patronat s'oppose à sa généralisation jugée contraignante ; affaire à suivre "lors de la prochaine levée de boucliers"...

Sources

France 5 Télévision